

Commentaires sur le Syllabus de Pie IX Par Mgr Dupanloup, janvier 1865

A Notre Vénérable Frère, Félix Evêque d'Orléans,
Pie IX, Pape.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Notre coeur connaît si bien, Vénérable Frère, votre dévouement respectueux et votre affection pour Nous, que, même avant d'avoir reçu l'écrit dans lequel vous avez si heureusement et si utilement traité à la fois deux sujets qui étaient sans rapport entre eux (la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre), il Nous semblait que déjà nous entendions votre voix se mêler aux nobles voix de vos Frères. Presque tous, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine, ni par le danger de leur position, affirmaient, avec une fermeté et une liberté toute sacerdotale, devant les ministres de l'Empire, les droits essentiels du Saint-Siège et de l'épiscopat méconnus. Il prenaient soin en même temps de prémunir les fidèles confiés à leur sollicitude contre le péril des erreurs condamnées par Nous, et ils déclaraient réprover ces erreurs au même sens où Nous les avons Nous-même réprochées. Aussi avons-Nous été charmé, mais certes non surpris, soit du zèle avec lequel vous avez fait parvenir Nos lettres à tous les Curés de votre diocèse, soit de l'écrit dont vous Nous avez adressé l'hommage, et dans lequel, après avoir rappelé avec éloge les intrépides protestaions de vos Frères dans l'épiscopat, vous déclariez vous y associer de tout coeur.

En lisant donc avec une attentive avidité votre écrit, Nous avons été heureux de voir que non-seulement vous aviez relevé et justement livré au mépris les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si misérablement défiguré le sens de la doctrine proposée par Nous; mais encore que vous vous étiez élevé avec force contre l'injuste interdiction par laquelle, toute liberté de déclamer contre Nos paroles étant laissée à des écrivains incompetants et hostiles, défense de publier et d'expliquer Nos lettres avait été faite à ceux-là seulement qui en sont les légitimes interprètes, et à qui seuls elles étaient adressées.

Mais ce qui nous a causé la plus vive satisfaction, c'est que vous n'avez pas craint d'énumérer tant de mensonges, de machinations, de honteuses insolences, de spoliations et de cruautés, que vous avez voulu, appuyé sur les faits les plus incontestables et les plus notoires, remettre sous les yeux de tous, dans la première partie de votre écrit, pour faire bien connaître ce que sont ceux à la bonne garde desquels, par la Convention du 15 septembre dernier, on croirait pouvoir confier ce qui reste de leur proie, et Nos droits sacrés.

Nous vous adressons donc le présent témoignage de notre gratitude, certain que, avec votre dévouement accoutumé pour la défense de la religion et de la vérité, vous enseignerez et ferez comprendre à votre peuple le vrai sens de Nos lettres avec d'autant plus de zèle et de soin que vous avez réfuté plus vigoureusement les calomnieuses interprétations qu'on leur infligeait. En vous donnant donc l'espérance que Dieu vous récompensera amplement de votre travail, Nous vous envoyons, avec effusion, comme gage de cette récompense et comme témoignage de notre particulière affection, pour vous et pour tout votre diocèse, Notre bénédiction apostolique. Donnée à Rome, le 4 février 1865, de Notre Pontificat le dix-neuvième.

Pie IX

Résumé des commentaires sur le Syllabus de Pie IX

Par Mgr Dupanloup, janvier 1865

L'année qui vient de rejoindre les siècles écoulés a légué à l'année 1865 deux actes destinés à exercer sur la situation présente de l'Eglise catholique une influence considérable.

Le 15 septembre 1864, il a été signé entre l'Empereur et le Roi Victor-Emmanuel une Convention par laquelle la France s'engage à abandonner, dans deux ans, à l'Italie la garde de la Papauté.

Le 8 décembre 1864, le Souverain-Pontife, le Pape Pie IX a adressé une lettre Encyclique à tous les Evêques du monde.

Le premier de ces actes était un acte politique, et bien qu'il intéressât puissamment la religion, il a pu être fait sans consulter les Evêques. Ils ont eu beaucoup à penser, rien à dire.

Le second de ces actes était un acte religieux. Qu'on le remarque bien, il était adressé aux Evêques seuls. Le Pape, en les exhortant à combattre avec énergie autour d'eux les erreurs qu'il signalait, les laissait juges du moment, de la forme, **des explications utiles**, selon le besoin des fidèles et les circonstances des temps et des pays.

Or, cet acte, ainsi communiqué par le Souverain-Pontife aux Evêques, a reçu, par la voie des journaux, une publicité immense, sans délai, sans précaution, sans limite. Cet acte **qui n'était adressé qu'aux Evêques**, les Evêques seuls se sont vu retirer, par une circulaire de M. le ministre des cultes, en date du 1er janvier 1865, la faculté de le publier.

Je puis acheter 400 numéros du Siècle contenant l'Encyclique, et l'envoyer à tous les curés de mon diocèse. Si l'un d'eux monte en chaire, et lit cette Encyclique à ses paroissiens, il commet un abus, et le journaliste n'en a commis aucun.

Il y en a qui disent que les paroles du Pape sont inopportunes ?

On se trompe de mot. C'est *importunes* que l'on veut dire. Oui, je sais, les remontrances de l'Eglise sont importunes. Depuis saint Pierre et saint Paul, l'Eglise est chargée d'importuner le monde et de le réprimander. Les hommes souvent sont semblables à des enfants. Les remontrances les fatiguent, parce qu'elles les entravent. Mais c'est la gloire du Christianisme. Depuis qu'il a paru dans le monde, le mal n'est pas vaincu, mais il n'est plus tranquille, et il lui est défendu de régner en paix. donc, les paroles du Pape sont importunes, elles vous troublent, elles vous inquiètent, elles vous révoltent. Mais de quel côté est le droit, la vérité et la raison ?

C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Y a-t-il aujourd'hui, dans le monde, des erreurs ?

Ces erreurs sont-elles des périls ? oui, ou non ?

Soit, direz-vous, oui, le Pape est dans son droit, dans son devoir, dans son rôle, et ce rôle est grand. Mais le Pape excède, il outrepassa sa mission : il condamne ce qu'il ne faut pas condamner.

J'admire vraiment la hardiesse de ces messieurs, qui s'arrogent si facilement à eux-mêmes l'infaillibilité qu'ils refusent à l'Eglise et au Pape !

Mais suivons-les sur leur terrain, et puisqu'ils nous provoquent, comparons quelques moments les règles d'interprétation qu'il aurait fallu appliquer ici, pour être équitable, et les interprétations qu'ils se sont permises.

Règles d'interprétation

J'en demande pardon à mes lecteurs, mais il est absolument nécessaire, l'équité le demande, de présenter ici quelques-uns au moins des principes de solution qui répondent aux attaques lancées contre l'Encyclique.

Les journalistes assurément ne sont pas tenus d'être théologiens ; mais, quand on se fait juge, tout le monde est tenu du moins à ne pas franchir les bornes de sa compétence. Sait-on bien dans le monde ce qui découle rigoureusement d'une proposition condamnée ?

Par exemple :

C'est une règle élémentaire d'interprétation que **la condamnation d'une proposition, réprouvée comme fautive, erronée, et même comme hérétique, n'implique pas nécessairement l'affirmation de sa contraire, qui pourrait être souvent une autre erreur** ; mais seulement de sa contradictoire.

La proposition contradictoire est celle qui exclut simplement la proposition condamnée. La contraire est celle qui va au delà de cette simple exclusion.

Eh bien ! c'est cette règle vulgaire, qu'on paraît n'avoir pas même soupçonnée dans les inconcevables interprétations qu'on nous donne depuis trois semaines de l'Encyclique et du Syllabus.

Le Pape condamne cette proposition : « Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes. » (Prop. 63.)

On affecte d'en conclure que, d'après le Pape, le refus d'obéissance n'est jamais permis, et qu'il faut toujours courber la tête sous la volonté des princes. C'est aller d'un bond à la dernière extrémité de la contraire, et faire consacrer par le Vicaire de Jésus-Christ le despotisme le plus brutal, et l'obéissance servile à tous les caprices des rois. C'est

l'extinction de la plus noble des libertés, la sainte liberté des âmes. Et voilà ce qu'on fait affirmer au Pape !

C'est une autre règle, non moins élémentaire d'interprétation, qu'il faut regarder si la proposition condamnée est universelle et absolue ; car alors, **il peut souvent arriver qu'une telle proposition ne soit frappée qu'à cause de son sens trop absolu.**

Exemple : « Il faut proclamer et observer le principe appelé de non-intervention. » (Prop. 62.)

Le Pape, en condamnant cette proposition, a-t-il voulu dire qu'il faut intervenir à tort, à travers, sans discernement, toujours ? Et vous, prétendez-vous qu'il ne faille intervenir jamais ?

En un mot, le Pape a-t-il prétendu faire de l'intervention une règle absolue et universelle ?

Le dire serait une absurdité ridicule !

L'intervention ne peut pas plus que la non-intervention être la règle absolue.

C'est une autre règle d'interprétation et de bon sens qu'il faut étudier et peser attentivement tous les termes d'une proposition condamnée, pour voir sur quoi porte, ou ne porte pas la condamnation.

Ainsi le Pape condamne cette proposition : « Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec la civilisation moderne. »

Donc, conclut-on, la Papauté se déclare l'irréconciliable ennemi de la civilisation moderne.

Tout ce qui constitue la civilisation moderne est, d'après les journaux ennemis de l'Eglise, condamné par le Pape.

Cette interprétation est tout simplement une absurdité.

Les mots qu'il fallait ici remarquer sont *se réconcilier* et *transiger*.

Dans ce que désignent nos adversaires, sous ce nom si vaguement complexe de civilisation moderne, il y a du bon, de l'indifférent, et il y a aussi du mauvais.

Avec ce qui est bon ou indifférent dans la civilisation moderne, le Pape n'a pas à se réconcilier : le dire serait une impertinence et une injure, comme si l'on disait à un honnête homme : « Réconciliez-vous avec la justice. »

Avec ce qui est mauvais, le Pape ne doit ni ne peut se réconcilier ni transiger. Le prétendre serait une horreur.

Autres règles encore : Dans l'interprétation des propositions condamnées, il faut remarquer tous les termes, toutes les plus légères nuances ; car le vice d'une proposition ne tient souvent qu'à cela, à une nuance, à un mot, qui seul fait l'erreur. Il faut distinguer

les propositions absolues, et les propositions relatives ; car ce qui pourrait être admissible en hypothèse, sera souvent faux en thèse. Il y a de plus des propositions équivoques, dangereuses, qui peuvent n'être condamnées qu'à cause de l'équivoque même, et du sens mauvais auquel elles donnent lieu, quoiqu'elles puissent avoir aussi un sens bon. Enfin il y a des propositions, — et le Syllabus en renferme plusieurs — **qui ne sont condamnées que dans le sens de leurs auteurs, et non dans le sens absolu des mots séparés du contexte**, etc., etc.

Je demande pardon à mes lecteurs de toute cette théologie ; mais il faut bien rappeler les principes, en un temps où des milliers d'hommes et de femmes, en France, parlent théologie du matin au soir depuis plusieurs semaines, sans y entendre grand'chose.

Quelques personnes du monde diront peut-être que la théologie est bien subtile ! Que de distinctions ! — Oui, la théologie, comme la philosophie, comme la jurisprudence, distingue beaucoup, parce qu'en effet dans les questions de doctrine, comme dans les questions de droit, il faut beaucoup distinguer, sous peine de beaucoup confondre. La vérité a des nuances infinies, et il faut savoir discerner ces nuances, ou ne pas s'en mêler.

Qu'on me permette encore quelques exemples de propositions dont la condamnation a été étrangement entendue, parce que toutes les règles d'interprétation ont été méconnues ou oubliées ; ou bien **parce qu'on a lu, avec une inconcevable légèreté, des formules théologiques, rédigées dans les termes brefs et savants de l'école, à peu près comme on a coutume de lire les journaux et les romans.**

Liberté des cultes

Ainsi, pour me borner aux principales, il y a dans l'Encyclique des propositions relatives à la liberté des cultes.

Eh bien ! ces propositions ont été interprétées de telle sorte que la moitié de la France, à l'heure qu'il est, s'imagine que le Pape a réellement condamné tout libre exercice des cultes dissidents, condamné les constitutions de presque tous les Etats de l'Europe qui admettent ce libre exercice des cultes, et qu'il ne sera plus permis, conséquemment, de prêter serment désormais à la Constitution de notre pays.

Faut-il le redire pour la centième fois ? Ce que l'Eglise, ce que le Pape condamnent, c'est **l'indifférentisme religieux** : autrement dit l'indifférence en matière de religion, cette absurdité, plus absurde peut-être encore qu'elle n'est impie, qu'on nous répète aujourd'hui de tous côtés, sur tous les tons, savoir que la Religion, Dieu, l'âme, la vérité, la vertu, l'Evangile ou l'Alcoran, Boudha ou Jésus-Christ, le vrai et le faux, le bien et le

mal, tout cela est égal. Et pour justifier de telles aberrations, on a été jusqu'à dire que c'est l'homme qui fait la vérité de ce qu'il croit et la sainteté de ce qu'il adore.

Voilà ce qu'on voudrait que le Pape trouvât bon, et les impiétés avec lesquelles on lui demande ainsi qu'à nous de se réconcilier.

Mais non, éternellement non : Dieu, l'âme, la vertu, la vérité, la vie future, la distinction du bien et du mal, Jésus-Christ et l'Évangile, ne seront jamais pour nous choses indifférentes.

Mais, repousser cet insensé et coupable indifférentisme et les conséquences de licence absolue qui en découlent, est-ce repousser la tolérance pour les personnes et la liberté civile des cultes ? On ne l'a jamais dit, et tous les théologiens disent le contraire. En fait, jamais les Papes n'ont entendu condamner les gouvernements qui ont cru devoir, selon la nécessité des temps, écrire dans leurs constitutions cette tolérance, cette liberté. Que dis-je, le Pape lui-même la pratique à Rome. « C'est l'erreur qui est un mal, et non pas la loi qui, dans une bonne intention, tolère l'erreur. » Voilà ce que je lis dans un livre imprimé récemment à Rome sous les yeux de l'Index.

M. Sauzet a pu dire avec vérité : « Rome fut de tout temps le refuge des juifs, et ils la nommèrent eux-mêmes leur paradis, au moyen âge, alors que les barbaries de l'ignorance les persécutaient impitoyablement par toute l'Europe. »

Faut-il rappeler que Pie IX a donné le marbre pour la statue de Washington, et envoyé des aumônes aux protestants inondés des Pays-Bas, aux schismatiques ruinés par le tremblement de terre de Corinthe en même temps qu'aux catholiques irlandais ? **Mais tout ceci, c'est la tradition pontificale.** Est-ce que Pie VII n'a pas reçu en personne le serment prêté par Napoléon au jour de son sacre, et ce serment ne contenait-il pas l'engagement formel de respecter et de faire respecter la liberté des cultes ?

La distinction du vrai et du faux, et l'obligation morale de rechercher le vrai, de s'attacher au vrai, et de s'écarter du faux, est précisément ce qui constitue l'esprit et le devoir philosophique, aussi bien que l'esprit et le devoir religieux. **En ce sens, la vraie religion est et doit être exclusive, absolue, ou bien elle n'est pas une vérité.**

Mais cela veut-il dire que notre foi, nous voulons vous l'imposer par la violence et vous forcer à croire ? Pas le moins du monde.

Je réponds d'abord que c'est impossible. « La force peut-elle persuader les hommes ? peut-elle leur faire vouloir ce qu'ils ne veulent pas ? »

« Non, dit Fénelon. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. » (Disc. pour le sacre de l'Électeur de Cologne.) Aussi telle ne fut pas la doctrine de nos maîtres dans le Christianisme, de ceux qui ont l'immortelle gloire d'avoir fondé et propagé la foi dans le monde.

Le mahométisme a pu s'établir par le fer ; le Christianisme s'est établi par la parole. Dans mon livre de la Souveraineté pontificale, auquel Pie IX a daigné décerner des éloges tels qu'il ne me convient pas de les redire, j'ai rappelé la tradition catholique sur ce point, j'ai cité les paroles des plus grands docteurs, des plus grands pontifes. ... « Ce n'est pas, dit saint Athanase, avec le glaive, ce n'est pas avec l'aide des soldats et des javelots qu'on prêche la vérité, mais par la persuasion et le conseil. Le propre de la religion n'est pas de contraindre, mais de persuader. »

Et saint Augustin, le grand converti, parlant aux hérétiques de son temps. « Qu'ils sévissent contre vous, disait-il, ceux qui ne savent pas avec quel labeur on trouve la vérité : pour moi qui n'ai pu, qu'après avoir été longtemps et cruellement ballotté par l'erreur, contempler enfin la vraie lumière, il ne m'est pas possible de sévir contre vous. » Saint Hilaire de Poitiers, en son nom et au nom de ses collègues dans l'épiscopat, écrivait : « Si l'on voulait employer la violence pour servir la vraie foi, la doctrine des évêques s'y opposerait et tous diraient avec raison : Dieu ne veut pas d'une confession forcée. C'est avec simplicité qu'il faut chercher Dieu ; c'est par la droiture de la volonté qu'il faut s'attacher à lui. »

Mais il y a des gens, qui allant bien au delà de ces principes, voudraient faire de la liberté illimitée des cultes l'idéal universel, absolu et obligatoire de tout siècle, de toute nation, et voudraient imposer à tous, même au Pape et à l'Eglise, l'anarchie des intelligences et la multiplication des sectes, comme le meilleur état de société, comme le véritable optimisme religieux et social. Eh bien, non ! Le Pape ne croit pas qu'un tel idéal soit le meilleur.

Ah ! si cet indifférentisme religieux était proclamé en principe, toute flamme de charité et de zèle s'éteindrait glacée dans les coeurs ; vous n'auriez pas un seul missionnaire, plus un seul apôtre sur la terre ! Ne le sentez-vous pas ?

Est-ce qu'en France même la loi professe l'indifférence religieuse que vous voudriez imposer au Pape ? Vous dites que votre loi est athée, c'est faux ; nous sommes meilleurs que vous ne le dites, et la loi ne veut pas de votre athéisme. Vous êtes juré, que cela vous plaise ou non, vous ferez serment devant Dieu, et même devant le Christ, ou vous payerez 500 fr. d'amende.

Vous n'avez pas la foi chrétienne, dites-vous ; n'importe, le dimanche, les tribunaux vaqueront, malgré vos dires, et on ne fera pas un protêt ce jour-là ; et toute l'Europe continuera à faire ses traités au nom de la sainte Trinité.

Quoi ! vous voulez que, dans l'avenir, si une monarchie asiatique ou une république américaine vient convier un Pape à faire entrer le Christianisme dans sa législation et dans ses moeurs, le Pape se condamne à répondre : « J'en suis bien fâché, mais hier, pour satisfaire un certain nombre d'Italiens et de Français, j'ai pris des engagements qui me lient les mains ; j'ai formulé ou laissé formuler en mon nom des principes qui m'interdisent de m'associer à votre oeuvre. J'ai même déclaré qu'il était nécessaire que le Christianisme n'entrât plus dans la Constitution d'aucun pays chrétien ! Civilisez, moralisez, christianisez vos peuples comme vous pourrez, cela ne me regarde plus ! »

Cela veut-il dire que si nous parlons de la liberté, quand nous sommes faibles, c'est pour la refuser aux autres quand nous serons forts ?

De toutes les accusations qu'on a coutume de lancer contre nous, celle-là m'a toujours paru, je l'avoue, la plus insupportable, parce qu'elle atteint notre loyauté même, et notre honneur.

"En dehors même des engagements pris, la possession suffit pour que la liberté des cultes doive être respectée." C'est ce que je lis dans un livre imprimé récemment à Rome et assez connu.

Et c'est après tout cela que vous venez nous parler de la Saint-Barthélemy et encore de l'inquisition espagnole, dont les Papes se sont eux-mêmes plaint tant de fois !

Pour ma part je ne connais guère de plus grands docteurs d'intolérance, de plus curieux distributeurs d'anathèmes que ces messieurs : ils nous accusent d'imposer aux consciences notre Credo. Mais remarquez-vous de quel ton impérieux ils entendent nous imposer le leur ?

Ils prétendent nous arracher à nos serments ou à nos croyances, et ils ont inventé ce nouveau moyen de torturer la conscience des honnêtes gens.

Ah ! l'Eglise est toujours la vraie mère qui ne veut pas que l'on coupe en deux ses enfants. Inflexible sur les principes, indulgente envers les hommes, elle permet, que dis-je ? elle recommande à chaque homme de demeurer loyalement soumis à ses obligations de citoyen et aux légitimes constitutions de son pays.

Du rapport avec les protestants

Quelle ne serait pas notre puissance, si nous étions tous d'accord pour prêcher à ceux qui l'ignorent la vérité évangélique ! La moitié du genre humain reste ensevelie dans les ténèbres, parce que nous lui apportons un Evangile combattu, un Evangile divisé, déchiré en morceaux !

Voilà ce que je crois fermement, et certes je ne m'étonne pas que le représentant incontestable de cette unité du passé et de cette unité de l'avenir continue à souhaiter, à demander à Dieu, au milieu des agitations du monde présent, qu'il n'y ait qu'une foi, un pasteur, un troupeau : *una fides, unum ovile, unus pastor*.

Il y a une parole que j'ai redite souvent à nos frères séparés, et à laquelle ils ne m'ont jamais répondu : Jésus-Christ est-il venu établir la division ? Non : donc la division ne vient pas de lui ; et j'ajoute aujourd'hui : Donc le Pape, qui est son vicaire, ne peut trouver que la division soit ce qu'il y a de meilleur. Ce qui est le meilleur, ce qu'il désire, et s'il ne le désirait pas, vous seriez avec raison sans estime pour lui, c'est que les juifs et les infidèles se fassent chrétiens, c'est que les protestants se fassent catholiques. Et si le voeu d'un évêque peut être exprimé, après le sentiment du Pape, je dirai que tous nous formons pour vous le voeu que formait autrefois saint Paul, lorsqu'il disait : « Je souhaite

que vous soyez tous par la foi en Jésus-Christ ce que je suis : *opto vos tales esse qualis ego sum.* »

La liberté de la presse, autre grief qui excite des clameurs furieuses contre l'Encyclique.

Encore ici, malentendu, parce qu'on n'a pas lu ou qu'on a mal lu.

Voici le texte de la proposition condamnée :

«Tous les citoyens ont droit à une liberté entière, illimitée, de manifester et déclarer publiquement, de vive voix, ou par la presse, ou de toute autre manière, leurs pensées, **quelles qu'elles soient**, sans que nulle autorité ni ecclésiastique ni civile puisse apporter à cette liberté **aucune restriction.** »

Le Pape dit que c'est là une erreur : empruntant la forte expression de Grégoire XVI, il va jusqu'à dire que c'est un délire.

Nous le disons aussi, nous le dirions tous, quand même le Pape ne l'aurait pas dit : tout homme de bon sens, quelle que soit sa foi religieuse ou politique, le dira avec nous et aussi fort que nous.

Et si, par impossible, on transformait une pareille proposition en projet de loi, je le demande, pense-t-on qu'il se trouvât en Europe, ou quelque part au monde, un ministre qui osât présenter une loi ainsi formulée ? un parlement qui voulût la voter ? un souverain qui consentit à la sanctionner ?

Certes, si c'est là l'idéal de la liberté, du progrès, de la civilisation, il faut reconnaître, grâce à Dieu, que nous en sommes loin encore, et je ne le regrette pas. Que deviendrait une société où une pareille liberté serait pratiquée ?

La politique

Mais, me dit-on encore, le Pape empiète sur un domaine qui lui est interdit, il sort de son spirituel ; il fait de la politique. Et moi je vous répons : Politiques à bien courtes vues sont ceux qui ne savent pas que la politique confine à la morale, et que c'est le droit, la mission et l'honneur du Pape d'éclairer les consciences, de proclamer le devoir à la face des peuples et des souverains, d'élever la voix dans le monde pour la vérité et pour la justice !

Il condamne la violence brutale du fait et l'iniquité triomphante. Il défend l'inviolabilité du droit et de la justice ; l'inviolabilité du serment. Il maintient le respect du pouvoir ; et ces principes tutélaires en dehors desquels il n'y a point de paix et de sécurité pour aucun pays.

A qui ferez-vous donc croire, parce que le Pape condamne la violence brutale du nombre, et ne veut pas qu'on réduise tout le droit à un pur fait de majorité quelconque, qu'il condamne les constitutions fondées sur le suffrage universel ? Non, le Pape, de sa

voix souveraine, proclame et revêt de l'autorité la plus haute, la grande vérité sociale et morale, que des sophistes comme J.-J. Rousseau ont pu méconnaître, mais que les sages de tous les temps ont saluée : le nombre seul ne fait pas le droit.

Est-ce que les plus effroyables tyrannies n'ont pas été exercées souvent sur la terre au nom des majorités ?

Mais y a-t-il réellement, je vous le demande, une forme quelconque du gouvernement que l'Eglise repousse ?

Non, l'Eglise est catholique, c'est-à-dire de tous les temps et de tous les lieux. Et elle ne demande qu'une chose : remplir sa mission, et vivre en paix avec tous les gouvernements du monde. C'est pourquoi, méconnaissant sa pensée sur ce point comme sur tant d'autres, on nous fait ici des reproches si contradictoires, et tour à tour on nous accuse tantôt d'être incompatibles avec les gouvernements, et tantôt d'être complices de tous les pouvoirs.

Tous les gouvernements sont relatifs et imparfaits. Il y a longtemps que l'on dispute parmi les hommes sur la meilleure forme de gouvernement, et vous pouvez relire dans Hérodote déjà de curieuses discussions sur les avantages et les inconvénients respectifs des démocraties, des oligarchies ou des monarchies. L'Eglise habite une région supérieure à ces discussions : républiques, monarchies, empires, elle n'entre pas dans ces questions ; toutes ces diverses formes politiques sont laissées au libre choix de ses enfants ; j'ose dire qu'il n'y a pas à cet égard d'esprit plus libéral que le sien.

Soyez de toutes les formes politiques que vous voudrez, de tous les pays et de tous les régimes sociaux que vous voudrez, l'unité catholique vous reste ouverte. Mais que cette large tolérance de l'Eglise l'oblige à interdire les progrès véritables et les améliorations nécessaires dans ces choses éminemment perfectibles, c'est une puérité de le penser.

Conclusion

Coupons court à tout ceci. J'ai voulu protester et je proteste contre toutes les spoliations dont le Pape a été victime, sans en excepter aucune, comme j'ai voulu défendre et je soutiens sans exception toutes les vérités qu'il enseigne.

FELIX, Évêque d'Orléans.

Pour plus de précisions :

***"Le syllabus de Pie IX ", de Paul Christophe , Roland Minnerath
Broché***

Paru le 24/08/2000

Editeur : Cerf